

# S'informer c'est vital !

Le document que vous tenez entre vos mains est très important.

Dans votre intérêt, conservez-le précieusement.

Ce document est une synthèse du **DICRIM**

**Document d'Information Communal relatif aux Risques Majeurs.**

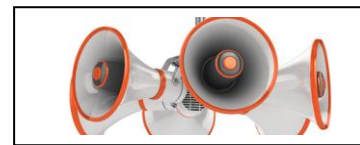
Consultable en Mairie ou sur le site Internet : [www.brussieu.com](http://www.brussieu.com)

La commune de Brussieu est concernée par quatre risques définis par la préfecture et la municipalité :



## L'ALERTE

Savoir reconnaître une alerte.



En cas d'évènement grave, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. A Brussieu, selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Affichage panneaux d'information (Ex : Alertes météo, canicule)
- Appel téléphonique ou envoi de sms ou d'e-mail
- Visite à domicile
- Véhicule muni d'un haut-parleur
- Accueil en Mairie
- Radio (France Inter...)

>>>>>>>> En cas d'alerte, la Mairie de Brussieu met en place une cellule de crise.

Ecoutez les consignes des autorités.

Suivez les réflexes indiqués dans ce document.

Sapeurs Pompiers : 18 SAMU : 15 Gendarmerie : 17 A partir d'un portable : 112

Numéro de la Mairie : 04.74.70.85.19



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

**Protéger** : Baliser les lieux du sinistre et faire éloigner les personnes à proximité. **NE PAS FUMER.**

**Donner l'Alerte** : Préciser le numéro du produit et le code danger (numéro de la plaque orange du camion citerne).

**En cas de feu ou de fuite** : Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, s'éloigner et faire éloigner d'au moins 300m les personnes situées à proximité aussi vite que possible, rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.

**Ne pas téléphoner** : Libérer les lignes pour les secours d'urgence. Patienter même si l'information peut sembler longue à venir. **Ne pas aller chercher ses enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger.** Les enseignants s'en occupent. Il faut leur faire confiance.

**Ecouter la radio** : C'est le meilleur moyen d'être informé. Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche. Fermer et calfeutrer portes, fenêtres et arrêter ventilations et climatisations.



## RISQUES D'INONDATION

La Commune de Brussieu est traversée par la Brévenne et le Cosne. Les crues dans notre région sont à montée rapide et il semblerait qu'une crue puisse survenir en toutes saisons. En cas de forte pluie, nous vous invitons à consulter :

Les bulletins météo sur [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

Si vous êtes dans une zone à risque, si la Brévenne ou le Cosne atteignent leur niveau d'alerte et s'il continue de pleuvoir

➔ **PREPAREZ-VOUS A ETRE EVACUE**

## Avant l'inondation

- ✓ Faites en sorte d'être correctement assuré.
- ✓ Surélevez les appareils électriques.
- ✓ Prévoyez des matériels pour empêcher l'eau de rentrer (sacs de sable, batardeaux...).
- ✓ Rangez ou arrimez tout objet qui pourrait être emmené par la crue.
- ✓ Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants.
- ✓ Protégez vos documents administratifs, professionnels et personnels, les supports informatiques importants.
- ✓ Coupez le gaz et l'électricité.
- ✓ Montez à l'étage.
- ✓ Dans l'hypothèse d'une évacuation, prévoyez d'emporter avec vous : une lampe torche, une liste de numéros de téléphone utiles, vos médicaments.
- ✓ Laissez les portails ouverts pour l'accès des secours.

Si vous êtes à l'extérieur :

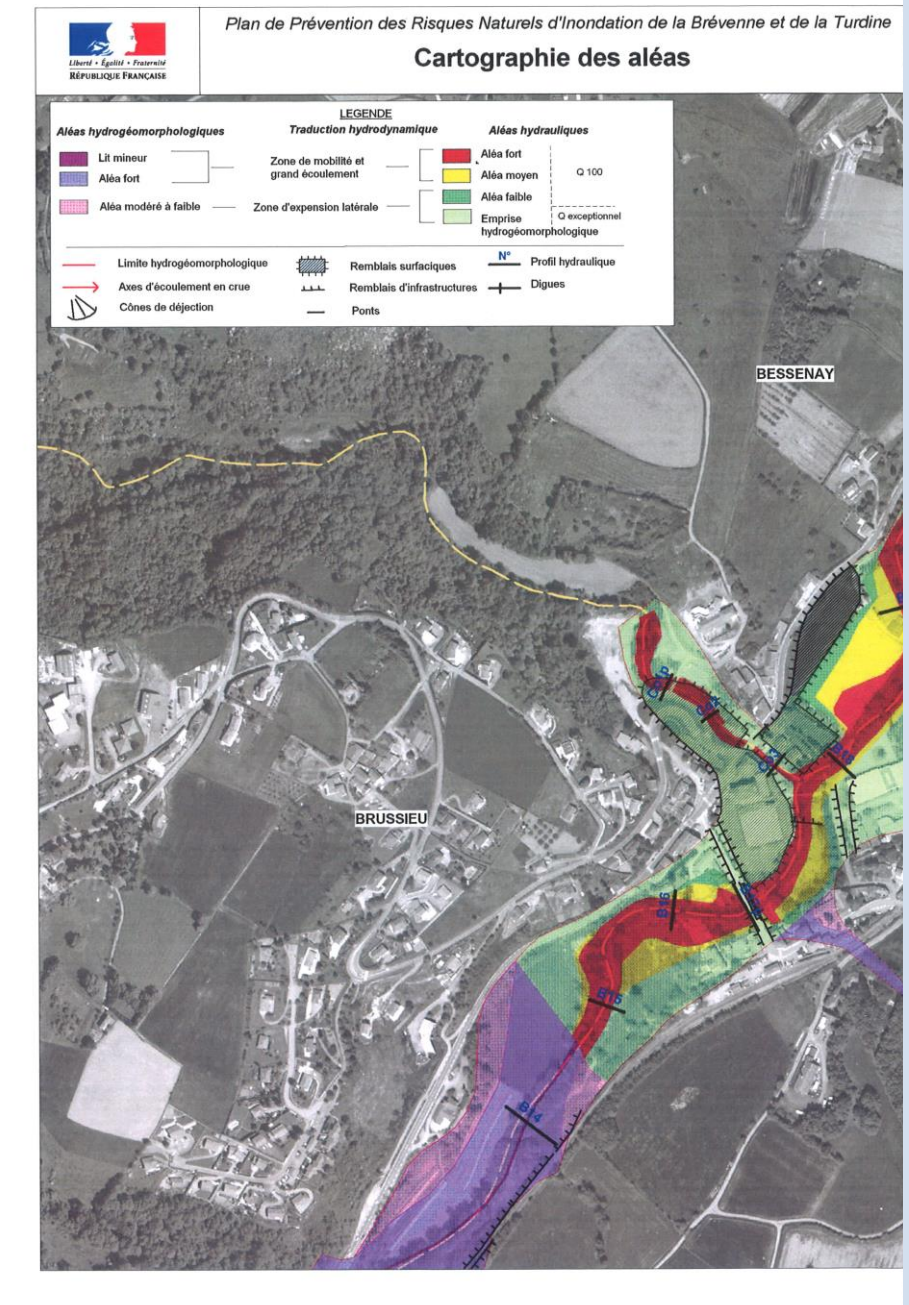
- ✓ Sortez de votre véhicule, il risque d'être emporté beaucoup plus facilement que vous !
- ✓ Eloignez-vous de la zone dangereuse et réfugiez-vous sur un point haut.

## Pendant l'inondation

- ✓ **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**, pour ne pas les exposer, ainsi que vous-même. Les enseignants s'occupent de leur sécurité.
- ✓ **Ne prenez pas votre voiture.**
- ✓ Respectez la signalisation mise en place.
- ✓ Ne vous engagez sous aucun prétexte dans une zone inondée, ni à pied, ni en voiture.
- ✓ N'évacuez votre maison que si les autorités vous le demandent.
- ✓ Libérez les lignes téléphoniques.

## Après l'inondation

- ✓ Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet, en cas d'interdiction préalable.
- ✓ Ne rétablissez l'électricité et le gaz que si votre installation est bien sèche.
- ✓ Prenez des photographies des dommages occasionnés et notez les niveaux d'eau.
- ✓ Tenez-vous informé auprès de la Mairie d'un éventuel arrêté de Catastrophe Naturelle.



*La sécurité commence par la solidarité entre voisins*



## RISQUE SISMIQUE

Un séisme ou tremblement de terre correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante. Différents types d'ondes sismiques rayonnent à partir d'un foyer, point où débute la fracturation. Elles se traduisent en surface par des vibrations du sol. Le point en surface, situé directement au-dessus du foyer, s'appelle l'épicentre.

### Pendant la première secousse :

- ➔ Si vous êtes dans un bâtiment : Se mettre à l'abri sous une table, un lit, ... Ne pas fuir pendant la secousse.
- ➔ Si vous êtes dans la rue : S'éloigner des bâtiments et fils électriques ou à défaut, s'abriter sous un porche.
- ➔ Si vous êtes en voiture : S'arrêter à l'écart des constructions et fils électriques. Rester dans le véhicule.

### Après la première secousse :

- ✓ Ecouter la radio pour connaître les consignes à respecter et les précisions sur l'événement (Radio France 101.1).
- ✓ Couper le gaz et l'électricité : Ni flamme, ni étincelle.
- ✓ Evacuer les lieux en emportant papiers d'identité, radio à piles, lampes et piles de rechange, vêtements chauds.
- ✓ Ne pas prendre l'ascenseur.
- ✓ Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- ✓ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.

### Après :

- ✓ Respecter les consignes de retour à la normale.
- ✓ Informer les autorités de tout danger.



## RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements du sol ou du sous-sol :

- Le retrait-gonflement des argiles.
- Les glissements de terrain le long d'une pente.
- Les effondrements de cavités souterraines.
- Les écroulements et les chutes de blocs.
- Les coulées boueuses et torrentielles.

### Avant :

De manière générale, signalez à la mairie :

- ✓ L'apparition de fissures dans le sol.
- ✓ Les modifications du bâti (fissures, portes et fenêtres ne fonctionnant plus, mur de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal de l'eau au robinet, craquements, ...).
- ✓ L'apparition d'un affaissement du sol.
- ✓ La présence de tout bloc désolidarisé ou en sur-plomb d'un escarpement.

### Pendant :

A l'extérieur :

- ✓ Fuyez latéralement.
- ✓ Eloignez-vous de la zone dangereuse en gagnant les hauteurs les plus proches ou en rentrant dans un bâtiment suffisamment solide.
- ✓ Eloignez-vous des fenêtres et abritez-vous sous un meuble solide.

A l'intérieur :

- ✓ Coupez gaz et électricité.
- ✓ En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuez le bâtiment immédiatement.

### Après :

- ✓ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- ✓ Évaluez les dégâts et les dangers.
- ✓ Informez les autorités.

## RISQUE CANICULE

L'exposition à de fortes chaleurs constitue une agression pour l'organisme, en particulier pour les personnes vulnérables : déshydratation, aggravation d'une maladie chronique... Les services de l'Etat ont défini trois niveaux de risques. Le déclenchement de l'alerte s'effectue si la température est supérieure à 34°C le jour et 20°C la nuit. Carte de vigilance de Météo France [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) ou [www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr) rubrique canicule

- ✓ Buvez le plus possible : eau, jus de fruits. Pas d'alcool.
- ✓ Evitez les sorties et plus encore les activités physiques aux heures les plus chaudes (12h – 17h), restez à l'intérieur de votre domicile dans les pièces les plus fraîches.
- ✓ Fermez les volets et les rideaux la journée, ouvrez la nuit en provoquant des courants d'air.
- ✓ Prenez régulièrement des douches ou humidifiez-vous le corps plusieurs fois par jour.
- ✓ N'hésitez pas à vous faire aider d'un parent ou d'un voisin ou à contacter la Mairie.
- ✓ Informez-vous de l'état de santé des personnes de votre entourage, isolées, fragiles ou dépendantes.

## RISQUE PANDEMIQUE

Les services de l'Etat de lutte contre les pandémies ont défini trois niveaux d'alerte. En phase pandémique, les services de l'Etat peuvent exiger la fermeture ou le contrôle des frontières, l'arrêt des transports publics, la restriction des déplacements, la suspension des rassemblements de population et la fermeture des établissements scolaires et des crèches. Informations complémentaires sur : [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

- ✓ Tenez- vous informé (radio, télé....).
- ✓ Respectez les consignes des autorités.
- ✓ Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour.
- ✓ Mettez un masque.
- ✓ Toute personne atteinte de la grippe doit informer les personnes avec lesquelles elle a été en contact étroit.
- ✓ Evitez les poignées de mains et les embrassades.
- ✓ En cas d'éternuement ou de toux, utilisez un mouchoir jetable puis lavez-vous les mains.
- ✓ En cas de symptômes, appelez votre médecin traitant ou le 15.



COMMUNE DE BRUSSIEU

# Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

## INFORMEZ-VOUS

## AYEZ

## LES BONS REFLEXES



## DOCUMENT A CONSERVER